



Confédération Paysanne du Centre

**Propositions pour développer une
agriculture durable et paysanne sur nos
territoires**

Des paysans rémunérés à la juste valeur de leur travail

Le monde agricole traverse une crise structurelle sans précédent. La majorité des paysans et des paysannes ne voit comme unique horizon que des dettes qui s'accumulent, des emprunts à renégocier, un revenu envolé. Cette perte de sens du métier et cette perte de revenu conduit nombre de paysannes et de paysans à des impasses terribles. Entre 2000 et 2015, 92000 fermes ont disparu.

Des prix justes, rémunérant le travail paysan

Un agriculteur sur trois gagne moins de 354€ par mois. Il existe dans le droit du commerce une interdiction de revente à perte. Il donc est indispensable de chercher et d'expertiser ce qui pourrait être applicable au secteur de la production et de la transformation.

Proposition : Interdire pour tout acheteur de l'aval de payer un produit en dessous de son prix de revient, permettant de couvrir les coûts de production et de rémunérer dignement le travail paysan.

Des aides à l'actif plutôt qu'à l'hectare

Ce sont les plus petites structures qui pourvoient le plus d'emplois à l'agriculture et qui sont des facteurs importants de dynamiques territoriales. Les petites fermes représentent aujourd'hui plus d'un tiers des fermes françaises. Or, les aides PAC sont proportionnelles à l'hectare, les aides fiscales proportionnelles aux investissements, les aides de crises proportionnelles à la spécialisation.

Proposition : La mise en place d'aides à l'actif plutôt qu'à l'hectare qui soutiennent l'emploi dans les petites et moyennes fermes et, *a minima*, le plafonnement stricte des aides à l'hectare.

Assurer un revenu par la régulation des marchés

L'activité agricole doit produire pour nourrir et non pour alimenter le marché de l'exportation. Pour cela les paysans ont besoin de prix stables, garantissant une bonne couverture des coûts de production et prenant en compte la rémunération du travail. La mise en place d'une répartition des volumes qui répondent à la demande alimentaire permet d'envisager une véritable relocalisation, sur les territoires, des productions et des moyens logistiques.

Propositions :

- Maîtriser et répartir les volumes de production pour réguler les marchés ainsi que mettre en place des taxes à l'importation sur les productions agricoles qui viennent concurrencer les productions européennes
- Réviser le droit de la concurrence en permettant, entre autres, aux organisations de producteurs de négocier leurs prix.

Une alimentation de qualité accessible à tous, soutenue par une véritable politique agricole et alimentaire

Alors même que les citoyens aspirent à pouvoir choisir une alimentation de qualité, la PAC a orienté l'agriculture vers la production d'aliments standardisés de qualité basiques, à bas prix, en quantité pour pouvoir fournir le marché mondial. Elle fait l'objet de compétition et de spéculation, engendrant une industrialisation qui la coupe de sa finalité alimentaire. Il est nécessaire et urgent d'articuler les politiques agricoles et alimentaires pour avancer vers la souveraineté alimentaire.

Soutenir véritablement l'agriculture biologique

En région Centre-Val de Loire, l'enveloppe FEADER allouée aux aides à l'agriculture biologique a été entièrement consommée dès la première année de contractualisation, en 2015. En 2016, malgré la baisse du plafond des aides à la conversion, les aides au maintien ne seront donc pas financées, alors même qu'il y a une réelle volonté d'introduire plus de produits locaux et biologiques dans la restauration collective.

Proposition : Mettre en œuvre des moyens techniques et financiers à la hauteur des ambitions nationales pour soutenir l'agriculture biologique partout sur le territoire.

Reconnaître et soutenir l'agriculture paysanne

Le marché ne suffit pas toujours à lui seul à rémunérer le travail paysan et ses pratiques vertueuses. Des aides complémentaires, plafonnées par actif, pourraient permettre de favoriser l'installation et la transmission, compenser les coûts de production liés aux zones défavorisées, soutenir spécifiquement les petites fermes et rétribuer les pratiques agricoles vertueuses.

Proposition : Mise en place d'une aide spécifique, plafonnée par actif, valorisant les fonctions sociales, sociétales et environnementales de l'agriculture paysanne.

Changer de modèle agricole avec des contrats de transition

Le système agricole doit évoluer vers une agriculture durable et paysanne, permettant de répondre aux enjeux agronomiques, alimentaires et climatiques. Or, le changement de paradigme n'est jamais évident car la pression économique freine l'évolution des pratiques. Il est indispensable d'appuyer techniquement et financièrement les paysans au changement.

Proposition : Mettre en œuvre des contrats individuels ou collectifs de transition agricole (à l'image des CTE et des GIEE), accessibles à tous et stables dans le temps.

Soutenir une alimentation de qualité, accessible à tous

L'accès à une alimentation de qualité accessible à tous nécessite une structuration logistique des circuits alimentaires locaux, pour l'approvisionnement de l'ensemble de l'alimentation et notamment de la restauration collective. Les collectivités locales doivent avoir les moyens de structurer ces changements ou de maintenir les structures existantes.

Proposition : Mettre en place des fonds de soutiens à la structuration locale des circuits alimentaires.

Protéger et répartir les terres agricoles

La Politique Agricole commune a largement contribué à faire de la terre une rente de situation pour certains, entravant l'accès au foncier pour ceux qui en ont réellement besoin et empêchant les jeunes agriculteurs de mener à bien leur projet. Dans le même temps, l'artificialisation des terres continue de s'étendre en prenant des surfaces conséquentes et cela de manière irréversible.

Préserver le foncier agricole

Le montant de la taxe issue de la Loi de modernisation agricole et de la pêche (de juillet 2010) n'est pas dissuasive (5 ou 10 % de la plus-value, voire 0 % dans de nombreux cas d'exonération).

Proposition: Pour protéger les terres agricoles il faut, *a minima*, augmenter la taxe sur les plus-values concernant le foncier agricole changeant d'affectation.

Par ailleurs, il devient urgent de réviser la procédure juridique délivrant les autorisations administratives concernant le changement d'affectation des sols agricoles (documents d'urbanisme)

Proposition: donner la compétence sur les documents d'urbanisme (Scot, PLU...) à des autorités moins dépendantes des enjeux locaux que les communes ou leur regroupement, et mettre en œuvre des outils de maîtrise publique du prix du foncier.

Renforcer le contrôle des structures et réguler le marché foncier

La Loi d'avenir de 2014 avait la volonté de renforcer le contrôle des structures. Mais les nouvelles dispositions sont anéanties par un seuil de déclenchement du contrôle trop élevé (110 ha) ainsi que par la possibilité de faire des montages sociétaires pour contourner tout contrôle.

Proposition : Renforcer le contrôle des structures au bénéfice des petites et moyennes exploitation ainsi qu'à l'installation. Mise en place de sanctions dissuasives pour les fraudeurs.

La gestion des terres agricoles ne peut continuer à être soumise aux lois du marché et à la spéculation foncière. En effet, afin de pouvoir planifier l'utilisation des terres agricoles et permettre aux générations futures de s'installer, il est indispensable de réguler le marché foncier.

Proposition : Mettre en place des outils permettant de mieux maîtriser les prix du foncier et appliquer réellement le dispositif de révision des prix par les SAFER.

Favoriser la transmission et l'accès à la terre

Pour réserver la terre en priorité aux installations nouvelles plutôt que de les laisser partir dans l'urgence à l'agrandissement d'exploitations déjà bien dotées., il est nécessaire de mettre en œuvre du stockage de terres agricoles

Proposition : Mettre en place d'outils de stockage du foncier en vue de l'installation et de la confortation des exploitations.

Installer des paysans nombreux sur des fermes à taille humaine

Un départ sur deux voit la ferme partir à l'agrandissement. La population agricole ne cesse de diminuer, et les statistiques démographiques sont préoccupantes : plus de la moitié des chefs d'exploitation français·e·s seront en âge de partir à la retraite dans les dix prochaines années... Il est l'heure de mettre en place des politiques d'installation et de transmission à la hauteur des enjeux !

Révision des aides de l'état pour l'installation

La limite d'âge de 40 ans doit être modifiée pour prendre en compte l'évolution de la société (départ à la retraite plus tard car études plus longues, reconversions professionnelles...). Tous les projets doivent être aidés, quand bien même l'atteinte du SMIC n'est pas un objectif à moyen terme. De plus les aides doivent être plafonnées et accessibles à l'ensemble des nouveaux installés.

Proposition : suppression des critères restrictifs d'accès aux aides à l'installation

L'installation progressive comme voie de la réussite

Les porteurs de projets doivent accéder à la formation et à l'accompagnement à tous les niveaux du projet. Le tutorat par des paysans installés doit être encouragé ainsi que la création des espaces tests agricoles qui permettent aux futurs installés de tester leur activité en expérimentant la pratique du métier.

Proposition : Reconnaître l'installation progressive et soutenir les dispositifs existants ou émergents.

La transmission : élément clé de l'installation

Aujourd'hui, il existe un outil intéressant : le stage de parrainage. Ce stage permet au futur installé de s'approprier l'exploitation : il travaille donc entre 6 mois et 1 an avec le cédant sur la ferme.

Proposition : Supprimer les critères restrictifs pour accéder au stage de parrainage, y compris pour les transmissions familiales

Du fait des agrandissements et des investissements, bon nombre d'exploitations agricoles sont aujourd'hui intransmissibles car elles nécessitent un endettement inenvisageable pour les porteurs de projets. Par conséquent, ces exploitations partent souvent à l'agrandissement au détriment de l'installation.

Proposition : Démembrement des exploitations non transmissibles en inventant de nouvelles formes sociétaires et d'installation collective. Renforcement du contrôle des structures pour lutter contre l'agrandissement.

Le montant des retraites, trop faible, est un obstacle majeur à la transmission des exploitations. De plus, les paysans accédant aux droits à la retraite peuvent continuer à percevoir des droits à paiement de base.

Proposition : Mettre en place des moyens incitatifs pour encourager les cédants à la transmission de leur exploitation.